

Public
Annex C.3

***Traduction française de la Déclaration de Mr Al
Hassan (avril 2025)***

Traduction française de la déclaration de Mr Al Hassan Ag Abdoul Aziz

1. Je m'appelle Al Hassan Ag Abdoul Aziz. Je suis de nationalité malienne.
2. L'année dernière, j'ai été condamné pour mon rôle de premier plan au sein de la police islamique de Tombouctou. Il a été établi que j'avais personnellement flagellé deux personnes pour avoir bu de l'alcool. Il a également été établi que j'avais contribué à la flagellation de onze autres personnes pour adultère (*Zina*). Dans le cadre de mes fonctions au sein de la police islamique, il a été établi que j'avais contribué aux procédures s'étant déroulées au Tribunal islamique, qui a notamment conduit à l'amputation de la main de Dedeou Maïga pour vol. La Chambre a estimé que ces châtiments, ordonnés par le Tribunal islamique, constituaient des actes de torture et des traitements inhumains et dégradants, ainsi qu'une base de persécution pour des motifs religieux. En raison de mon rôle au sein de la police, il a également été établi que j'avais contribué à plusieurs jugements rendus par le Tribunal islamique, qui ne respectaient pas les normes d'une procédure régulière. La Chambre m'a également condamné en lien avec la flagellation en public d'un vieil homme, perpétrée par Aboubacar Al Chinguetti.
3. J'ai été acquitté de toutes les allégations concernant le viol, le mariage forcé, la persécution sur le genre et la destruction de monuments.
4. J'ai également été acquitté des allégations concernant certaines punitions appliquées par Hesbah, y compris celles relatives à la flagellation et à la détention de femmes dans le cadre de l'application du code vestimentaire.
5. Après avoir réfléchi à ces conclusions et à ma situation, j'ai choisi de ne pas faire appel de ces condamnations. Je n'ai pas non plus fait appel de ma condamnation à dix ans de prison.
6. Le procès a été une période difficile pour moi. J'essayais de me remettre de ce que j'avais vécu, à un moment où le monde entier avait peur. J'avais particulièrement peur pour ma famille et je pleurais la fille que j'avais perdue et le fils que je n'avais jamais vu. Ma religion a été une source de force pour moi - elle m'a donné le courage d'endurer, d'espérer et de réfléchir.
7. Lorsque le jugement a été rendu, j'ai apprécié que les juges aient expliqué que la Charia n'était pas mise en cause. Ce n'est pas un crime de suivre les enseignements de l'Islam. Mes avocats m'ont expliqué que le cœur des condamnations était la question du choix et des libertés.

Traduction française de la déclaration de Mr Al Hassan Ag Abdoul Aziz

8. Le choix et la liberté sont importants pour moi, tout comme ma religion et mes croyances. Je suis musulman et j'espère toujours que ma religion et mes croyances soient comprises et respectées.
9. En 2012, les habitants de Tombouctou étaient dans le besoin - ils avaient peur, ils étaient vulnérables - les femmes et les enfants en particulier. Il y avait des étrangers armés, qui ne comprenaient pas les valeurs et les coutumes de la population locale, et celle-ci avait du mal à s'opposer à eux ou à leurs nouvelles règles.
10. La liberté de choix est un droit qui nous est accordé à tous, et c'est une chose à laquelle je tiens beaucoup. Je réalise maintenant l'importance de laisser aux individus l'espace nécessaire pour prendre leurs propres décisions sur la manière de vivre, sans craindre la coercition ou la punition. Le véritable respect de l'humanité implique de comprendre que les gens peuvent choisir des voies différentes, et que ces choix doivent être honorés tant qu'ils respectent la dignité et les droits des autres.
11. Chacun a le droit d'avoir des croyances et de faire des choix différents, à condition de ne pas priver les autres de leurs choix et de leurs libertés. La diversité et les différences font la beauté du monde, car elles nous permettent d'apprendre de nouvelles choses les uns des autres.
12. J'ai vécu, appris et vu le lourd fardeau que ma famille a dû supporter en raison de mon affiliation à Ansar Dine et de mon travail au sein de la police islamique. Ce fut un parcours difficile, mais aussi un parcours d'introspection et de croissance. Au cours de l'année écoulée, j'ai pris le temps de réfléchir en profondeur. Cette réflexion m'a appris la valeur de la patience. Par le passé, j'ai ressenti le besoin d'agir rapidement et de faire tout ce qui était en mon pouvoir pour protéger ma famille. Cependant, je me rends compte aujourd'hui que certaines de mes décisions ont causé du tort.
13. Le prophète Muhammad (que la paix soit sur lui) nous dit : « *Aucun d'entre vous n'est vraiment croyant tant qu'il ne souhaite pas aux autres ce qu'il souhaite pour lui-même* ». J'ai réfléchi à cet enseignement et je m'oppose fermement à toutes les formes d'extrémisme, qui alimentent la haine et la division.
14. Le Coran et les hadiths soulignent l'importance de demander pardon honnêtement, plutôt que de simplement dire « je suis désolé ». Cette pratique met en évidence l'aspect spirituel du repentir, en insistant sur le fait de se tourner vers Dieu avec humilité et sincérité

Traduction française de la déclaration de Mr Al Hassan Ag Abdoul Aziz

Sayyidul Istighfar

"Ô Allah, Tu es mon Seigneur, il n'y a pas d'autre divinité que Toi. Tu m'as créé, et je suis Ton serviteur, et je respecte Ton engagement et Ta promesse du mieux que je peux. Je cherche refuge auprès de Toi contre le mal que j'ai fait. Je reconnais devant Toi tous les bienfaits que Tu m'as accordés et je Te confesse tous mes péchés. Pardonne-moi donc, car nul ne peut pardonner les péchés si ce n'est Toi.

15. Je demande pardon à tous ceux à qui j'ai fait du mal, et à toutes les victimes de Tombouctou pendant la période allant de mai 2012 à janvier 2013, dont les souffrances ont été exposées dans le Jugement de première instance et la Décision sur la peine. Mes excuses s'adressent à toutes les victimes, quelles que soient leurs croyances. Chacun d'entre vous méritait une protection et la liberté de pratiquer sa foi sans crainte.

16. Je crois que nous devrions tous travailler maintenant pour une justice réparatrice et transitionnelle au Mali - une justice qui puisse garantir en particulier l'exercice des droits complets et la protection des femmes, des enfants et des minorités, évitant ainsi les erreurs et les péchés du passé. Ce processus doit toujours respecter la dignité inhérente à chacun. La peur et la douleur ne peuvent en aucun cas constituer la voie appropriée vers la justice. Le recours à la force lors des interrogatoires va à l'encontre des droits fondamentaux et de la dignité. Le manque de moyens ou la peur du crime ne sont pas non plus des excuses pour placer quelqu'un dans des conditions de détention inhumaines : celles-ci ne devraient jamais être tolérées. Je prie pour que toutes les personnes et les autorités nationales abandonnent de telles pratiques.

17. En tant que personne souhaitant travailler dans le domaine médical, je m'engage à former des femmes dans ce domaine, car cela leur permet d'acquérir les compétences nécessaires pour aider d'autres femmes, notamment en signalant les cas de viol avec plus d'efficacité et de précision. J'encourage également les autres à faire de même

18. Je voudrais également souligner ma ferme opposition aux mariages forcés, car chaque individu, en particulier les femmes, devrait avoir le droit de choisir. Pour moi, le consentement des femmes est non seulement crucial mais aussi fondamental, comme le souligne la loi Islamique.

Traduction française de la déclaration de Mr Al Hassan Ag Abdoul Aziz

19. Je souhaite exprimer mon soutien et plaider en faveur de l'éducation des femmes et des filles partout dans le monde, car je suis convaincue que l'éducation est un puissant outil de changement et que l'autonomisation des femmes par l'apprentissage est vitale pour le progrès de toute société. Je m'engage à refléter ce plaidoyer dans mes actions et mes choix futurs.
20. Je tiens à préciser que les victimes de Tombouctou ont le droit de demander justice par le biais du processus de réparation de la Cour pénale internationale et de choisir d'accepter ou non mes excuses personnelles. Ces choix ne doivent pas être opposés l'un à l'autre. Les deux voies peuvent coexister et contribuer à la guérison et à la réconciliation, et aucune n'empiète sur l'autre.
21. J'encourage les dirigeants et les notables de Tombouctou à apporter leur soutien et leur aide au processus de réparations de la Cour pénale internationale.
22. J'espère que d'autres entendront mes paroles et apprendront de mon expérience.
23. Je vous remercie.

La Haye

Version originale en arabe signée et datée le 09/04/2025